

**Délibération n°2024-02-19d**

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Demande de subventions fonds verts volet mobilité rurale :  
Incitations financières à la pratique  
du covoiturage avec Blablacar Daily**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	16
Votants	74

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 28 mars 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Michelle Chaumont** est nommée secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Michel Pesteil
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyraud Stéphane	à	Jean-François Michon
Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy	Ratelade François	à	Pascal Montigny
Coutaud Pierre	à	Nathalie Laurent	Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Talvard Françoise	à	Stéphanie Gautier
Devallière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Ventadour Elisabeth	à	Barbara Vimont

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Fiancette Yoann ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Lepage Marie-Claude ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Magrit Gilles ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly ; Valibus Michèle.

**Délibération n°2024-02-19d**

Le président explique qu'à la suite du plan d'action mobilité 2024, voté en conseil communautaire le 15 février 2024, la collectivité souhaite engager les premières actions au service du territoire.

Afin de massifier la pratique du covoiturage sur le territoire, Haute-Corrèze Communauté propose de s'associer à l'opérateur Blablacar Daily. La plateforme et les services proposés par Blablacar Daily seront :

- Plateforme internet et application smartphone ;
- Communication grand public : kit papier (affiches) et digital (réseaux sociaux) ;
- Principaux employeurs : communication spécifique employeurs (animations, webinaires, désignation d'un référent par entreprise, formations...)
- Licence territoire : garantie retour-maison MAIF (prise en charge du trajet retour en taxi d'un passager à hauteur de 50 € sans franchise lorsque le conducteur annule), création de hubs sur le territoire (création de zones de pose/dépose référencées dans l'application (chaque habitant à moins de 5 min)), suivi des données.

Le service prévoit une incitation financière des conducteurs, rémunérés par Blablacar Daily.

Par délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2023, le conventionnement avec l'opérateur de covoiturage Klaxit par Blablacar Daily avait été validé.

**Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 23 100 € HT soit 25 720 € TTC**

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Fonds Vert	11 550 €	50 %
Contrat Plan Etat Région	6 930 €	30 %
<b>SOUS TOTAL Subventions</b>	<b>18 480 €</b>	<b>80 %</b>
Participation du demandeur : autofinancement	4 620 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>23 100 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'incitation financière à la pratique du covoiturage pour un montant de 23 100 € HT ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre du Fonds vert Développement du covoiturage « Volet 8 : incitations financières à la pratique du covoiturage », avec un taux fixe de subvention sollicitée de 50%, soit une subvention sollicitée de 11 550 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 11 avril 2024

Le Président,  
Pierre Chevalier

